

Gilbert BOUGI
31 Cours des Alpes
13650 Meyrargues

Madame le Maire de Meyrargues
Place d'Albertas
13650 Meyrargues

Meyrargues, le 12 Juillet 2017

Objet : Travaux sur la Place des Anciens Combattants

Madame le Maire,

Je me permets de vous solliciter en vue d'obtenir des informations précises concernant les travaux en cours Place des Anciens Combattants, en suite des propos tenus par votre premier adjoint.

En votre absence, Monsieur Fabrice POUSSARDIN a affirmé que les travaux menés actuellement sur cette place apparaissaient dans la section investissement du budget de la commune.

Manifestement il n'en est rien.

Les travaux de la Place des Anciens Combattants ont été lancés sous un marché à bons de commande selon la définition de la consultation « en procédure adaptée » pour une période allant du 08/07/2015 au 07/07/2018.

Cette procédure est strictement encadrée par la loi. Elle doit concerner les travaux de maintenance, d'entretien et de grosses réparations sur la voirie et sur les réseaux, pluvial, d'assainissement et d'alimentation en eau potable. Elle ne doit en aucun cas traiter de projet nouveau. Pour rappel, le montant du marché se situe entre 50 000 à 350 000 euros HT/ an.

D'après les informations que vous avez communiquées postérieurement à l'ouverture du chantier, les travaux lancés sur cette place portent sur la création de réseaux pour extension de la fibre optique et mise en place de vidéo-protection, la création et enfouissement des containers de tri sélectif, l'intégration des containers d'ordures ménagères, la création de parterres floraux, la création d'un réseau d'arrosage en goutte à goutte, le renforcement d'un poste électrique, la réhabilitation des candélabres d'éclairage

public, la création de 69 places de parking et l'enfouissement des lignes électriques et intégration d'un câblage pour sonorisation. Vous annoncez également que le coût total de cette opération est de 226 450 Euros HT.

Non seulement il paraît dommageable de consacrer un tel budget pour une seule réalisation au détriment de l'entretien de certaines voies ou chemins de la commune qui en ont grandement besoin.

Mais surtout, il est totalement anormal que l'ensemble de ces travaux soient lancés dans le cadre du marché à bons de commande.

En effet, il est impossible de retrouver dans la définition du marché et dans le bordereau des prix l'ensemble des prestations annoncées. Vous n'ignorez pas que cet ensemble de prestations annoncées sont pour parties hors marché à bons de commande et hors compétences de la société retenue sur ce marché. Vous n'ignorez également pas que certains travaux ne pourront être réalisés dans le cadre du marché à bons de commande précité...

Certes, le "saucissonnage de marché public" permet d'"échapper à la procédure formalisée du code des marchés publics". Il permet de rester dans le cadre d'un marché à procédure adaptée, dans lequel la négociation et le libre choix sont alors privilégiés. Cependant, nombreuses jurisprudences montrent le caractère illégal de cette pratique.

Compte tenu de ce qui précède, je vous remercie de prendre les dispositions qui s'imposent pour remédier aux irrégularités relevées.

Dans l'attente d'une réponse de votre part,

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de ma parfaite considération.

Gilbert Bougi